

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, à l'espace Cambresis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le trois avril deux mille vingt-quatre, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS :46 membres sont présents avec voix délibérative (36 Titulaires et 10 suppléants)

Le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (26 votants –17 titulaires – 9 suppléants ayant obtenu procuration)

- | | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| 1. Yvette BLANCHARD | 12. Pascal MOMPACH | 23. Marie-Anne DELEVALLEE (S) |
| 2. M-Bernadette BUISSET-LAVALARD | 13. Daniel POTEAU, | 24. Geneviève GAUTHIER (S), |
| 3. Jean-Marie DEVILLERS | 14. Michel PRETTRE | 25. Jeanine HOSSELET(S) |
| 4. Nathalie DROBINOHA, | 15. Maryvone RINGEVAL | 26. Jacky LAURENT(S) |
| 5. Olivier GOBERT | 16. Gérard SETAN, | |
| 6. Jean-Claude GUINET | 17. Sylvain TRANOY, | |
| 7. Bernard HUREZ, | 18. Jean-Pierre BAVENCOFFE (S) | |
| 8. Billy JOURNET, | 19. Claire BURLET (S) | |
| 9. Marc LANGLAIS, | 20. Marie-Danielle CHEVALIER (S), | |
| 10. Bruno LEFEBVRE | 21. Jean-Pierre COUVENT (S) | |
| 11. Romain MANESSE | 22. Bernard DEBUT(S) | |

Suppléants n'ayant pas de procuration

Jean-Paul BASSELET (S)
Martine LABALETTE (S)
Christelle MARQUES(S)
Danielle PREVOST(S)
Marie-Claude URBAIN (S)

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (15 votants – 14 titulaires – 1 suppléante ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|------------------------|-----------------------|---------------------------|
| 1. Etienne BASQUIN, | 6. Michel HENNEQUART, | 13. Laurence RIBES, |
| 2. Marie-Josée DEPREZ | 7. Yannick HERBET, | 14. Paul SOUPLY |
| 3. Maurice DEFAUX, | 8. Julien LEONARD, | 15. Virginie DELSARTE (S) |
| 4. Daniel FORRIERES, | 9. Joseph MODARELLI | |
| 5. Jean-Claude GERARD, | 10. Gilles PELLETIER, | |
| | 11. Patrice QUEVREUX, | |
| | 12. Henri QUONIOU, | |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (5 votants – 5 titulaires) :

1. Jean-Marc BOUCLY
2. Michel DHANEUS
3. Didier ESCARTIN,
4. Jean-Marc LEMEITER
5. Roland SALENGRO

Suppléant n'ayant pas de procuration

Xavier DUPONT (S)

Membres excusés (T) :

Gérard ALLART, Pascal BRUNIAUX, Thierry BOUTEMAN, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Jacques DENOYELLE, Eddy DHERBECOURT, M-Thérèse DOIGNEAUX, Gilbert DRAIN, Pascal DUEZ, Christian DUMONT, Benoit DHORDAIN, Jean-Pierre DHORME, Jean FICHAUX, Dominique GAILLARD, Jeanine HOSSELET, Bruno IVANEC, Philippe LOYEZ, Yves MARECAILLE, Stéphane MAURICE, Karine MORELLE, Francis NOBLECOURT, Slimane RAHEM Laurence SAYDON, Nicolas SIEGLER.

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Patrice BONIFACE, Frédéric BRICOUT, Didier CATTOEN, Bernadette DUBUIS, Mathieu DAVOINE, Pierre-Henri DUDANT, André-Marie FORRIERE, Sylvain HALLE, Ludovic HAVART, Stéphane JUMEAUX, Bertrand LEFEBVRE, Monique LESNE, Jean-Felix MACAREZ, Jérôme MELI, Véronique GODELIEZ NICAISE, Bernard PLET, Jacques OLIVIER. Jeremy RICHARD, Liliane RICHOMME

Christophe BISIAUX, Georges FLAMENGT, Paul SAGNIEZ

Secrétaire de séance :

Michel HENNEQUART

OBJET : ADOPTION DU PCAET 2021-2026

Didier ESCARTIN rappelle que le Pays du Cambrésis a engagé une démarche d'élaboration d'un PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial, fin 2017. Les objectifs stratégiques 2030-2050 et le programme d'actions du PCAET 2021-2026 ont été validés par délibération du 7 décembre 2021.

Conformément à l'article R.122-21 du code de l'environnement, le projet de PCAET et le rapport environnemental ont été transmis à l'autorité environnementale (16/03/2022). L'Ae a rendu un avis, réceptionné le 17/05/2022.

Le projet a également été soumis pour avis au préfet de Région et au président du Conseil Régional (article R.229-54 du code de l'environnement) (29/03/2022). Le Pays n'a pas reçu leurs avis dans les délais impartis. Ces avis sont réputés favorables au terme du délai.

Le projet de PCAET a été soumis à la consultation du public par voie électronique du 30/06 au 31/07/2023, dans les conditions prévues à l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Pour faire suite à la réception d'un avis du public, le projet du PCAET a été modifié pour prendre en compte l'avis du public avant l'adoption du plan : version présentée ce jour.

Le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 fixe les grands objectifs du Cambrésis (Pays du Cambrésis, CAC, CA2C, CCPS) qui comprend les pièces suivantes :

- 1°) Diagnostic territorial
 - I. Etat des lieux énergie, GES et polluants
 - II. Etat initial de l'environnement
 - III. Potentiels
 - IV. Etude de vulnérabilité au changement climatique
- 2°) Evaluation environnementale dont un résumé non technique
Zone à Faibles Emissions
- 3°) Stratégie
- 4°) Plan d'actions
- 5°) Mémoire en réponse aux avis des instances régionales
- 6°) Mémoire en réponse à la consultation du public

Ces pièces sont annexées à la présente délibération.

La stratégie retenue à l'horizon 2050 est :

« Le Cambrésis, territoire résilient, sobre, à énergie positive. »

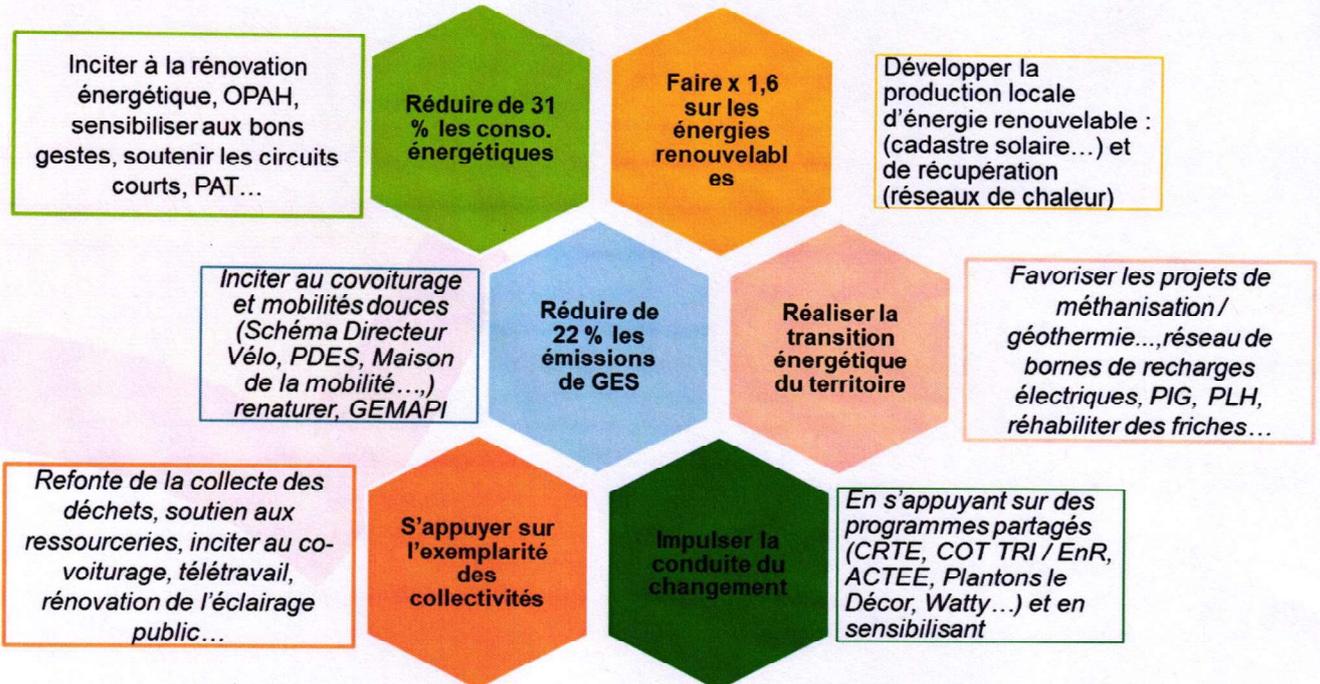
En s'appuyant sur les objectifs suivants :

- **100% des consommations d'énergie couvertes par la production d'énergie renouvelable**
 - **Baisse de 62% des consommations d'énergie totale**
 - **2 200 GWh de production d'énergie renouvelable**
 - **Baisse de 73% des émissions de GES**
- **Des émissions directes de GES de 2,1 T_{eq} CO₂ par habitant ;**
- **Un stockage du carbone égal à 40% des émissions.**

La priorité de cette première phase est d'impulser la conduite du changement.

Pour ce faire, le projet de PCAET s'appuie sur un plan d'action avec 6 priorités et 110 actions menées par les nombreux acteurs du territoire : habitants, associations, entreprises, industries, collectivités.

Pour 2030 :



Il est proposé aux membres du comité syndical de :

- Adopter le PCAET 2021-2026 du Cambrésis

Cette adoption permettra de poursuivre l'avancement du Plan en réalisant :

- La mise à disposition du public sur la plateforme nationale : www.territoires-climat.ademe.fr
- La mise en œuvre et le suivi par le PETR du Pays du Cambrésis

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance le 09 avril 2024

Pour extrait conforme,

Publié le 22 AVR. 2024

Certifié exécutoire le 22 AVR. 2024

Le Président,

Sylvain TRANOY

